

# DIKE

## Groupe de recherche et séminaires doctoraux sur les cultures juridiques en Europe

Le thème retenu pour le premier cycle de trois ans (2014-2017) est l'**Histoire des justices en Europe**.

Il est décliné de la manière suivante :

- 2014-2015 : Fondements, représentations, symboles
- 2015-2016 : Devenir une Cour suprême
- 2016-2017 : Justiciables

En **2014-2015**, nous avons organisé trois journées d'étude autour des "**Fondements, représentations, symboles**" des justices en Europe. La première fut consacrée aux aspects épistémologiques et méthodologiques du comparatisme en histoire (*Les fondements des justices européennes. Approches épistémologiques et méthodologiques*), la deuxième aux *Médiatisations des justices en Europe* et, dans le prolongement de cette dernière, une troisième rencontre a eu lieu autour de la question *La justice, un fonds commun européen ?* qui proposait d'interroger l'existence d'une communauté de valeurs à l'échelle européenne.

Pour clore cette première année de recherches, la semaine de formation doctorale a exploré les *Récits de justice*.

L'année **2015-2016** est intégralement organisée au premier semestre 2016, sur le thème "**Devenir une Cour suprême**".

► La première journée, en janvier 2016, envisage la question de l'accès au juge suprême.

### **Journée 1 - Accéder au juge suprême**

21 janvier 2016

(Salle Gabriel Marty)

Confrontée à l'augmentation de la demande sociale de justice, l'institution judiciaire peine aujourd'hui à traiter les affaires dont elle est saisie, ce qui provoque un encombrement des juridictions et une augmentation de la durée des procédures. Le mal n'est pas contemporain ; il n'est pas non plus spécifiquement français. Partout, les juridictions subissent l'inflation du contentieux. La question de l'accès au juge suprême, qui est au coeur du processus de réforme des cours suprêmes à l'échelle européenne, mérite par conséquent d'être posée en lien avec l'évolution de leur(s) mission(s).

Au-delà des conditions objectives de saisine, c'est surtout la maîtrise du flux des affaires qui préoccupe les cours et justifie un débat sur la régulation des pourvois autour de deux axes : une réflexion théorique sur les enjeux de la régulation (exigence de célérité et de rendement, mission unificatrice, visibilité de la jurisprudence, sécurité juridique...) et une approche pratique des techniques mises en oeuvre afin de limiter l'ouverture des recours.

Pour les hautes cours de l'ordre judiciaire, se pose par exemple la question de la sélection lors de la *formation du pourvoi*. Différents critères peuvent être envisagés : enjeu financier du litige, autorisation du pourvoi donnée par l'auteur de la décision attaquée, présélection par un bureau d'aide juridictionnelle puis par les avocats au Conseil, véritables "auxiliaires" de la régulation. Mais la sélection peut aussi intervenir lors du *traitement du pourvoi* : retrait du rôle pour défaut d'exécution de la décision attaquée, procédure de filtrage (bureau ou chambre des requêtes, procédure de non-admission...).

Cette première journée sera l'occasion de s'interroger, dans une perspective historique, comparatiste et actuelle, sur les politiques juridictionnelles des hautes juridictions en matière d'accès au juge suprême.

## **Intervenants**

- **Propos d'ouverture** (Jean-Christophe GAVEN, Pr. UT1C)
- **Devenir une cour suprême. Réflexions en cours** (Emmanuelle PROUST, Conseiller référendaire chargée de mission auprès du Premier Président de la Cour de cassation)
- **De la Cour de cassation à la Cour suprême brésilienne (XIXe-XXe siècles)** (José Reinaldo de LIMA LOPES, Pr. Université de Sao Paulo)
- **Créer le juge suprême avant d'y accéder. Les cours suprêmes allemandes à la croisée des XIXe et XXe siècles** (Aurore GAILLET, Pr. UT1C)

Discussion

Pause

- **Jalons pour une histoire de la sélection des pourvois. Cour de cassation, 1790-2015** (Caroline GAU-CABEE, MCF UT1C)
- **Cour suprême et gestion du contentieux : l'exemple de la Cour de cassation** (Agnès FOSSAERT, Doyen de la 3e chambre civile de la Cour de cassation)

► La deuxième journée s'intéressera à la question de l'écriture jurisprudentielle du droit.

## **Journée 2 - Faire jurisprudence**

(21 juin 2016, Bibliothèque Germain Sicard – AR 206)

Motivation, style, publication : nul doute qu'en maîtrisant leurs propres techniques de rédaction, les hautes juridictions façonnent autant leur identité que leur autorité. Ces techniques appellent donc un regard historique, comparatiste et actuel, d'autant plus nécessaire que les enjeux nouveaux de publication et la diversité des destinataires s'ajoutent au renouvellement du dialogue des juges suprêmes.

La question de "l'écriture jurisprudentielle" est ainsi devenue une préoccupation centrale. Il s'agit de repenser la motivation des décisions en fonction des types de contrôle (contrôle de légalité, de constitutionnalité, de conventionalité). La technique de rédaction est également en question dans la

mesure où elle conditionne l'accessibilité et l'intelligibilité des décisions, dans un contexte de concurrence des droits et de diversification des destinataires (juges nationaux, justiciables, médias, cours étrangères confrontées à des questions similaires) qui exige transparence et lisibilité.

Plus généralement, l'écriture du droit peut contribuer à renouveler le dialogue des juges et favoriser le rayonnement international d'un système juridique, dans ce contexte concurrentiel.

Une Cour suprême peut-elle aujourd'hui faire l'économie d'une "politique de communication" pour ses décisions ? Quelles sont les voies de la transparence ? Sont-elles compatibles avec toutes les missions ?

### **Intervenants**

- **Propos d'ouverture** (Caroline GAU-CABEE, MCF UT1C)
- **Faire jurisprudence dans un ordre juridique codifié : d'un "supplément des lois" à une "loi pratique"** (Sylvain BLOQUET, MCF Paris-Descartes)
- **Pistes de réflexion sur les supports de la jurisprudence européenne : l'exemple de la CEDH** (Lycette CORBION, MCF UT1C)
- **Faire jurisprudence : cours suprêmes v/ cours constitutionnelles** (Wanda MASTOR, Pr UT1C)

### **Journée 3 – Conférence-débat autour de Jacques Commaille** (17 janvier 2017, Bibliothèque Germain Sicard – AR 206)

#### **Une sociologie politique du phénomène dit de "judiciarisation du politique"**

Tout un courant international de recherche souligne le rôle croissant que joueraient les juridictions suprêmes dans la régulation politique des sociétés contemporaines, ce qui est qualifié de "judiciarisation du politique". Pour rechercher le sens de ce vaste mouvement, un détour par une analyse des mutations du droit et de ses mises en oeuvre apparaît nécessaire. Nous effectuerons ce détour en traitant au préalable de ce que peut être, en sciences sociales, la construction d'un positionnement de recherche sur une telle question. Nous procéderons ensuite, en nous appuyant notamment sur un modèle d'analyse spatio-temporel, à une mise en contexte des usages du droit, notamment par la justice, avant de revenir sur la signification qu'il convient finalement de donner à cette "judiciarisation du politique", laquelle serait bien un des signes, au-delà des incertitudes croissantes du statut du droit, d'une crise profonde du politique.